

Organisation générale des jeux

GENERATIONS MOUVEMENT FEDERATION DES LANDES organise chaque année au plan départemental les concours de pétanque, quilles de 6, belote et tarot.

CHAPITRE 1

Article 1 - Responsabilités de la Fédération

- elle est responsable de l'organisation des rencontres,
- elle fixe la date - le lieu - le début des concours,
- elle assure l'inscription des équipes,
- elle lance les concours par tirage au sort,

Article 2 - Attributions de la table de marque

- présence d'un responsable de la commission jeux durant tous les concours,
- pointage des résultats, suivi des concours,

Article 3 - Inscriptions :

La Fédération reçoit l'inscription des équipes des différents clubs sept jours avant la date fixée pour le concours, ***toute inscription arrivant après le délai prescrit ne sera pas prise en considération.***

Le montant des frais d'inscription est proposé par la Commission Jeux et voté par le Conseil d'Administration, il est fixé à **4 euros** à compter du 24 janvier 2014.

Dans tous les cas les inscriptions des équipes aux jeux sont à régler par chèque établi au nom de la Fédération.

Pour les repas prévus notamment pour les concours départementaux de quilles et de pétanque, le chèque représentant le coût des repas devra être établi au nom du club organisateur (sauf cas particulier en accord avec la Fédération et le club organisateur),

Article 4 - Récompenses :

La Fédération fixe le montant des lots affectés aux différents classements.

Article 5 - Déroulement

La Commission des Jeux se réserve le droit de modifier ces règlements suivant les circonstances, le jour même de la manifestation, au début des compétitions, cette modification sera portée immédiatement à la connaissance des joueurs.

Article 6 – Comportement

Il sera demandé à tous les joueurs d'avoir un comportement correct et convivial qui doit refléter l'image de Générations Mouvement Fédération des Landes.

CHAPITRE 2

Le club organisateur de la rencontre est désigné sur le volontariat par la Fédération.

Les rencontres régionales sont réglementées par l'URA

Article 1 - Le club désigné assure l'intendance pour la journée :

- accueille les équipes de joueurs et leurs accompagnateurs,
- propose café, viennoiseries, sandwiches le matin, buvette l'après-midi (tarifs en accord avec la Fédération),
- lorsqu'un repas est prévu (pétanque départementale et quilles) le club prépare et sert le repas lui-même ou il recherche un traiteur pour le repas de midi à un prix raisonnable ne pouvant être supérieur à 17 euros,
- le club garde ses recettes après avoir pris en charge les repas des organisateurs de la Fédération Départementale (responsables de tables et arbitre) et ce dans un maximum de 3 repas.

Article 2 - le club désigné assure la préparation du site

- pour les quilles : aménagement des quillets (*balayage - traçage - marquage des pas de tir et panneaux pour affichage rencontres et résultats*),
- pour la pétanque : aménagement des terrains (*traçage - numérotation des terrains et panneaux pour affichage rencontres et résultats*),
- pour la belote et le tarot : installation des tables et des tapis numérotés,

Le président du club qui reçoit doit avoir 1 à 3 joueurs de réserve.

Article 3 - le club assure la médiatisation des rencontres auprès des médias locaux.